



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Le vote exprimé par les menneçoises et menneçois les dimanches 9 et 16 mars 2008 a été très clair.

Il marque une volonté profonde de changement.

La liste « Croire et Vouloir » que j'ai eu l'honneur de conduire a pris des engagements qui dépassent largement les clivages politiques et partisans.

Notre démarche est de préserver et développer l'identité qualitative qui a longtemps fait la réputation de Mennecy.

Nous sommes déjà au travail avec un Maire à temps plein.

Vous trouverez dans ce document les principales décisions actées lors du premier Conseil Municipal du 23 mars 2008.

- En respect de la Charte d'Ethique que nous avons signée avec mes co-listiers, le Maire ne percevra pas d'indemnités. Les adjoints ont décidé de plafonner leurs indemnités à 75% du montant autorisé.*
- Les élus d'opposition et le mouvement associatif sont dorénavant largement présents dans les commissions et organismes municipaux.*
- Le budget 2008 qui sera présenté au Conseil Municipal du 10 avril prochain, sera un budget responsable et rigoureux, sans augmentation des taux d'impôts communaux.*

Bien fidèlement disponible.

Xavier Dugoin
Maire de Mennecy

Les Adjoints au Maire

- **Annie Pioffet**
Culture, Scolaire, Sport, Jeunesse
- **Marie-Paule Albanet**
Petite-Enfance
- **Marie-Claire Cutillas**
Action Sociale
- **Anne-Marie Dogniaux**
Urbanisme, Environnement, Transports, Développement durable.
- **Alain Le Quellec**
Economie et Animation
- **Romain Bossard**
Sécurité et Prévention
- **Jean-Philippe Dugoin**
Finances et Administration Générale.

Infos pratiques

PERMANENCE DU MAIRE

- **Tous les jeudis après-midi** (à compter du 17 avril 2008) sur rendez-vous auprès du secrétariat.
Tél : **01 69 90 80 30**

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

- **Mairie Centrale**
du **lundi au vendredi** de 8h15 / 12h15 - 13h45 / 17h15. **Fermée le samedi.**
Tél : **01 69 90 80 30**
- **Centre Administratif** (état civil)
31 rue de Milly
du **lundi au vendredi** de 8h30 / 12h30 - 13h30 / 17h30. Le **samedi** : 8h30 / 12h00.
Tél : **01 64 98 14 14**
- **Mairie Annexe** (urbanisme)
65 bd Charles de Gaulle
du **lundi au vendredi** de 8h30 / 12h00 - 13h30 / 17h30. Le **samedi** : 9h00 / 12h00.
Tél : **01 69 90 07 04**

POLICE MUNICIPALE

- 7 rue de l'arcade
du **lundi au vendredi** de 8h30 / 12h00 - 13h30 / 17h30.
Tél : **01 69 90 00 00**

Plan Local d'Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme qui a été adopté lors du Conseil Municipal du 20 septembre 2007, a fait l'objet de très nombreuses critiques tant sur le fond que sur la forme, tant de la part du mouvement associatif dans son ensemble que de l'opposition municipale du précédent mandat.

La Majorité des candidats à l'élection municipale se sont d'ailleurs prononcés contre les options d'urbanisme figurant dans ce document structurant pour la commune de Mennecy.

Conformément aux engagements pris lors de la campagne électorale, la Municipalité élue entend remettre en chantier le Plan Local d'Urbanisme dans une démarche ouverte, participative et de dialogue avec les associations.

Ce document devra notamment garantir la préservation des espaces verts et des zones naturelles aujourd'hui menacés, notamment sur les secteurs Darblay, du Champoreux et de l'actuel Stade Alexandre Rideau.

A l'issue du travail collégial qui sera mené dans les mois qui viennent et avant son adoption en conseil municipal, le Plan Local d'Urbanisme révisé fera l'objet d'un référendum d'initiative local.

DELIBERATION

Vu la délibération en date du 16 novembre 2006 portant arrêt du Plan Local d'Urbanisme

Vu la délibération en date du 20 septembre 2007 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme

Considérant le souhait de la nouvelle Municipalité d'ouvrir à nouveau le débat concernant le Plan Local d'Urbanisme et d'organiser un référendum d'initiative local

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Adopte la motion concernant le Plan Local d'Urbanisme.

Le Maire

Adoptée à l'unanimité

Desserte du Val d'Essonne « Barreau Sud »

Dans le cadre du dossier porté par le Conseil Général de l'Essonne de desserte du Val d'Essonne, plus connue sous le nom de « barreau Sud », il apparaît qu'après l'examen de plusieurs projets, ce tracé a été approuvé par délibération du Conseil Municipal de Mennecy du 3 mai 2007.

Ce projet ne correspondant pas aux souhaits d'aménagement urbanistique de la nouvelle Municipalité, il est demandé au Conseil Général de réexaminer les solutions alternatives de desserte du barreau sud.

DELIBERATION

Vu la délibération en date du 3 mai 2007 portant approbation du schéma de principe de la voirie dite du Val d'Essonne

Considérant que cet aménagement ne correspond pas aux souhaits urbanistiques de la nouvelle Municipalité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- de rapporter la délibération du Conseil Municipal du 3 mai 2007
- de demander au Conseil Général la reprise de ce dossier en examinant toutes les solutions et alternatives
- de refuser formellement les reprises de voiries départementales qu'impliqueraient l'adoption du projet actuellement retenu.

Le Maire

Adoptée à la majorité

Déviations de la RD 153 - Fermeture du PN 19 (passage à niveau de la gare)

Dans le cadre de la reconversion du site Darblay, la Municipalité sortante a été amenée à envisager un projet d'ensemble immobilier sur le site de l'ancienne papeterie.

Dans ce cadre, le Conseil Général en liaison avec l'Aménageur et la Commune ont déterminé et chiffré un projet de déviation permettant la fermeture du PN 19 (passage à niveau de la gare).

Ce projet a été très majoritairement dénoncé par les riverains et les associations :

- il ne prend pas suffisamment en compte la problématique de sécurité liée à l'augmentation du trafic routier devant le Collège de Mennecy dont l'effectif est le plus important du Département.
- il ne prend pas suffisamment en compte les problématiques de nuisances sonores et de sécurité pour les habitants du quartier des Châtrees.
- il amène à une défiguration et à une dénaturisation de la rue de l'Abreuvoir et à une transformation à terme de la rue du Petit Mennecy en voie rapide.
- la hauteur du souterrain ne permet plus le passage de l'ensemble des véhicules chargés de missions de service public qui empruntent aujourd'hui le passage à niveau 19.
- Comprenant un souterrain, et trois ronds-points pour un montant total de 21,5 millions d'euros, ce projet s'avère particulièrement coûteux.

DELIBERATION

Vu la délibération en date du 14 octobre 2004 portant sur les modalités de la concertation à définir pour engagement de cette procédure par le Conseil Général

Vu la délibération en date du 24 mars 2005 portant sur l'avis de la Commune concernant la suppression du passage à niveau 19.

Considérant, la concertation du 2 novembre au 3 décembre 2004

Considérant l'enquête publique qui a eu lieu du 20 novembre au 21 décembre 2007

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'annuler la délibération du 24 mars 2005
- de demander à l'AFTRP ainsi qu'au Conseil Général et à son représentant dans le canton de venir présenter en commission plénière l'ensemble des projets qui ont pu être envisagés.

Le Maire

Adoptée à la majorité



VIE QUOTIDIENNE - FONCTIONNEMENT MUNICIPAL

Stade Nautique Départemental Maurice Herzog

Depuis le 17 janvier 2008, le Stade Nautique Départemental Maurice Herzog a été fermé par le Conseil Général qui en est le gestionnaire et le responsable, sans qu'aucune information ni communication n'ait été apportée à la Commune ou aux centaines d'utilisateurs particuliers, scolaires ou associatifs qui se voient ainsi lourdement pénalisés.

Le Conseil Municipal de Mennecy souhaite que le Président du Conseil Général et son représentant élu du canton puissent lui fournir les éléments d'informations nécessaires à la compréhension de cette fermeture et à la gestion dans les meilleures conditions possibles de la carence actuelle.

DELIBERATION

Considérant les désagréments occasionnés par la fermeture prolongée du Stade Nautique Départemental Maurice Herzog.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de demander au Conseil Général les raisons et rapports techniques ayant conduit à la fermeture du Stade Nautique Départemental Maurice Herzog
- de demander les calendriers et programmes des éventuels travaux envisagés
- d'inviter Monsieur le Conseiller Général du canton et les services concernés du Conseil Général à venir exposer les difficultés rencontrées et les solutions envisagées en commission plénière.

Le Maire

Adoptée à la majorité

Renonciation du Maire à ses indemnités de fonctions

L'installation du Conseil Municipal étant intervenue et les attributions du Maire par délégation du Conseil Municipal octroyées, il convient de fixer le taux de l'indemnité de fonctions du Maire.

La commune se situant dans la strate démographique de 10 000 à 19 999 habitants, le taux maximal est fixé pour le Maire à 65 % de l'indice 1015 (indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale).

Par ailleurs, une majoration de 15% peut être attribuée aux communes chefs-lieux de canton.

Monsieur Le Maire a décidé de renoncer à cette indemnité de fonction pour toute la durée de son mandat.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la décision de Monsieur Le Maire.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu la délibération du 23 mars 2008 fixant les attributions du Maire exercées par délégation du Conseil Municipal,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires seront inscrits au budget communal,

Considérant la strate démographique de la Ville de Mennecy dans la fourchette de 10 000 à 19 999 habitants et le taux maximal en % de l'indice 1015 applicable soit 65 %,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du renoncement de Monsieur le Maire à ses indemnités de fonctions pour toute la durée de son mandat

Le Maire

D É M O C R A T I E L O C A L E

Xavier Dugoin et les élus majoritaires de la liste « Croire et Vouloir » en respect de leurs engagements ont fait voter les décisions suivantes :

- Les élus de l'opposition siègeront à la Communauté de Communes (CCVE) à la Caisse des Ecoles et au CCAS.
- Les Associations de Défense de l'Environnement ADEMO et ASSEC représenteront la commune au SIARCE (Syndicat Intercommunal d'Assainissement).

Par ailleurs, les associations menneçoises qui le souhaitent participeront aux commissions municipales relevant de leur secteur d'activité avec voix consultative.



Résultats des élections municipales des 9 et 16 mars 2008

Dimanche 9 mars 2008

Bureau	Nbre d'inscrits	Votants		Bulletins nuls		Suffrages exprimés		C. Richomme		J. Monier		C. Languet		X. Dugoin		J. Prat	
								Mieux à Mennecey		Mennecey avec vous		Je vis ma ville		Croire et vouloir		Ensemble pour Mennecey	
Mairie (B1)	928	545	58,73 %	15	57,11 %	530	29,62 %	104	19,62 %	61	11,51 %	144	27,17 %	144	27,17 %	64	12,08 %
Verville I (B2)	932	607	65,13 %	9	1,48 %	598	64,16 %	128	21,40 %	69	11,54 %	75	12,54 %	231	38,63 %	95	15,89 %
Jeannotte I (B3)	1099	695	63,24 %	15	2,16 %	680	61,87 %	178	26,18 %	96	14,12 %	58	8,53 %	289	42,50 %	59	8,68 %
Myrtilles I (B4)	1044	650	62,26 %	13	2,00 %	637	61,02 %	177	27,79 %	86	13,50 %	92	14,44 %	168	26,37 %	114	17,90 %
Verville II (B5)	872	551	63,19 %	15	2,72 %	536	61,47 %	173	32,28 %	75	13,99 %	79	14,74 %	146	27,24 %	63	11,75 %
E. Marianne (B6)	1067	669	62,70 %	18	2,69 %	651	61,01 %	192	29,49 %	103	15,82 %	92	14,13 %	184	28,26 %	80	12,29 %
Jeannotte II (B7)	1123	650	57,88 %	12	1,85 %	638	56,81 %	197	30,88 %	69	10,82 %	65	10,19 %	240	37,62 %	67	10,50 %
M. annexe (B8)	1086	685	63,08 %	25	3,65 %	660	60,77 %	211	31,97 %	54	8,18 %	60	9,09 %	233	35,30 %	102	15,45 %
Myrtilles II (B9)	929	596	64,16 %	23	3,86 %	573	61,68 %	126	21,99 %	76	13,26 %	93	16,23 %	206	35,95 %	72	12,57 %
Myrtilles III (B10)	846	544	64,30 %	13	2,39 %	531	62,77 %	148	27,87 %	77	14,50 %	61	11,49 %	177	33,33 %	68	12,81 %
TOTAL	9926	6192	62,38 %	158	2,55 %	6034	60,79 %	1687	27,96 %	809	13,41 %	736	12,20 %	2018	33,44 %	784	12,99 %

Dimanche 16 mars 2008

Bureau	Nbre d'inscrits	Votants		Bulletins nuls		Suffrages exprimés		Christian Richomme		Xavier Dugoin		Jouda Prat	
								Mieux à Mennecey		Croire et vouloir		Ensemble pour Mennecey	
Mairie (B1)	928	551	59,38 %	28	5,08 %	523	56,36 %	236	45,12 %	219	41,87 %	68	13,00 %
Verville I (B2)	932	607	65,24 %	12	1,97 %	596	63,95 %	181	30,37 %	342	57,38 %	73	12,25 %
Jeannotte I (B3)	1099	712	64,79 %	14	1,97 %	698	63,51 %	270	38,68 %	369	52,87 %	59	8,45 %
Myrtilles I (B4)	1044	675	64,66 %	28	4,15 %	647	61,97 %	289	44,67 %	266	41,11 %	92	14,22 %
Verville II (B5)	872	573	65,71 %	18	3,14 %	555	63,65 %	246	44,32 %	236	42,52 %	73	13,15 %
E. Marianne (B6)	1067	669	62,70 %	23	3,44 %	646	60,54 %	281	43,50 %	275	42,57 %	90	13,93 %
Jeannotte II (B7)	1123	649	57,79 %	23	3,54 %	626	55,74 %	273	43,61 %	310	49,52 %	43	6,87 %
M. annexe (B8)	1086	712	65,56 %	19	2,67 %	693	63,81 %	272	39,25 %	345	49,78 %	76	10,97 %
Myrtilles II (B9)	929	636	68,46 %	28	4,40 %	608	65,45 %	223	39,68 %	326	53,62 %	59	9,70 %
Myrtilles III (B10)	846	551	65,13 %	19	3,45 %	532	62,88 %	205	38,53 %	252	47,37 %	75	14,10 %
TOTAL	9926	6336	63,83 %	212	3,35 %	6124	61,70 %	2476	40,43 %	2940	48,01 %	708	11,56 %

